

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

**DECRET N°2023-0098/PT-RM DU 16 FEVRIER 2023
PORTANT CONVOCATION DU CONSEIL NATIONAL
DE TRANSITION EN SESSION EXTRAORDINAIRE**

**DECRET N°2023-0098/PT-RM DU 16 FEVRIER 2023
PORTANT CONVOCATION DU CONSEIL
NATIONAL DE TRANSITION EN SESSION
EXTRAORDINAIRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre,

A la demande du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Conseil national de Transition est convoqué
en session extraordinaire le vendredi 17 février 2023.

Article 2 : L'ordre du jour de cette session extraordinaire
porte sur :

1. le projet de loi portant modification de la Loi n°2022-019 du 24 juin 2022 portant loi électorale ;
2. le projet de loi portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali ;
3. le projet de loi portant création des Collectivités territoriales en République du Mali ;
4. le projet de loi portant modification de la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;
5. le projet de loi portant modification de la Loi n°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales ;
6. le projet de loi portant Code des Collectivités territoriales ;
7. le projet de loi portant statut particulier du District de Bamako ;
8. le projet de loi portant création d'un Etablissement public à caractère scientifique et technologique, dénommé Centre de Formation professionnelle de Sénou (CFP-Sénou).

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 février 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**